

FORMULAIRE « C »

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Je _____ désire porter ma candidature au poste de
(nom au complet)(avec surnom si désiré)

_____ à l'élection qui aura lieu le **30 novembre, 2020.**
(Présidence, Députée ou député)

Ma candidature est pour le district de _____ . *(Pour le poste de
députée ou député seulement.)* *(nom du district)*

Je déclare que je réponds aux exigences de l'Article 13 du Règlement électoral (à la page 2 de ce formulaire *Qui peut être candidat ou candidate*), que j'ai pris connaissance des Statuts et Règlements de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), et que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance aux buts et aux valeurs qui inspirent les actions de l'ACF.

Signé à _____ (Saskatchewan) en date du _____ de _____ 2020
(ville) *(jour)* *(mois)*

Je, soussignée/soussigné, déclare que je réponds aux exigences énumérées à l'Article 14 du Règlement électoral (à la page 2 de ce formulaire *Qui peut appuyer une mise en candidature*) et que j'appuie la candidature de

(nom de la candidate ou du candidat sollicitant un poste)

NOM (en majuscules)	SIGNATURE	ADRESSE
1. _____	_____	_____
2. _____	_____	_____
3. _____	_____	_____
4. _____	_____	_____
5. _____	_____	_____
6. _____	_____	_____

NOM (en majuscules)	SIGNATURE	ADRESSE
7. _____		
8. _____		
9. _____		
10. _____		

Extraits du Règlement électoral de l'ACF

Article 13 : Qui peut être candidate ou candidat

Toute personne qui répond aux exigences suivantes : 1. Parler le français ; 2. Être âgée d'au moins 18 ans; 3. Résider depuis six mois en Saskatchewan pour le poste de la présidence; 4. Résider depuis six mois dans le district électoral pour lequel elle se porte candidate, pour un poste de députée ou député communautaire; 5. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français; 6. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF; 7. Présenter une déclaration de mise en candidature dûment remplie et complétée; 8. Fournir une vérification de casier judiciaire; 9. Certifier qu'elle n'est pas en état de faillite.

Article 14 : Qui peut appuyer une mise en candidature

Tout membre dont le nom est inscrit dans le registre électoral en vigueur identifié à l'article 12 des Statuts et règlements de l'ACF peut appuyer une mise en candidature en autant qu'elle ou qu'il réponde aux exigences suivantes : 1. Comprendre le français; 2. Être âgée d'au moins 18 ans; 3. Résider depuis six mois dans le district électoral pour appuyer une candidature à un poste de députée ou député; 4. Résider depuis six mois en Saskatchewan pour appuyer une candidature au poste de la présidence; 5. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français; 6. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF.

CONSETEMENT DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Je, soussignée/soussigné : _____, _____
(nom devant paraître sur le bulletin de vote) (profession)

étant mise/mis en candidature pour le poste de

(députée/député avec district électoral indiqué ou la présidence)

déclare ce qui suit :

1. Les dix (10) personnes*, appuyant ma nomination à un poste de députée/député, sont des membres tels que définis à l'Article 3.4 du Règlement électoral, résidant dans le district électoral où je désire porter ma candidature et répondent aux exigences de l'Article 14; ou, selon le cas,
2. Les dix (10) personnes, appuyant ma nomination à la présidence, sont des membres tels que définis à l'Article 3.4 du Règlement électoral, proviennent d'au moins trois (3) districts électoraux différents et répondent aux exigences de l'Article 14;
3. Je parle le français;

4. Je suis âgée/âgé d'au moins 18 ans ou j'aurai cet âge le jour de l'élection;
5. Je réside en Saskatchewan depuis au moins six mois (pour le poste de la présidence); ou, selon le cas,
6. Je réside depuis six mois dans le district électoral pour lequel je me porte candidate ou candidat.
7. Je suis intéressée/intéressé à promouvoir le fait français;
8. Je respecte les buts fondamentaux de l'ACF;
9. Je ne suis pas en état de faillite;
10. Si je suis élue/élu à ce poste, j'accepterai d'occuper le poste pour lequel j'ai été mise/mis en candidature;
11. Si je suis élue/élu à ce poste, je me conformerai aux exigences stipulées à l'Article 10 des Statuts de l'ACF « Cumul de fonctions ». (SVP consultez l'Article 10 au bas de cette page.)
12. Ci-joint, j'inclus l'original de la vérification de mon casier judiciaire.

DÉCLARATION

Fait à _____ (Saskatchewan) le _____ de _____ 2020.
(ville) (jour) (mois)

Signature de la candidate ou du candidat

(témoin #1)

(témoin #2)

Adresse de domicile : _____
adresse civique (numéro et rue)

_____ (Saskatchewan)
(ville)

(code postal)

Numéro de téléphone à la maison : _____ cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de télécopieur (s'il y a lieu) : _____

Extrait des Statuts et Règlements de l'ACF

Article 10 — Cumul des fonctions

La présidence de l'ACF ou un(e) député(e) ne peut :

10.1 Être un(e) élu(e) siégeant au conseil d'administration d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois ;

10.2 Occuper un poste de direction d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois. Ceci comprend la direction générale ainsi que les directions sectorielles composant, le cas échéant, une équipe de gestion.

* Dans les districts qui ont un nombre limité de membres, la Direction générale des élections peut, à sa discrétion, accepter un nombre réduit de personnes qui appuient une candidature au poste de député(e)s.